



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 novembre 1996 — N° 49

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

6 novembre 1996

6 novembre 1996

Le mercredi 6 novembre 1996

N° 49

La séance est ouverte à 15 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 242 Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 21 décembre 1996.

(Dépôt n° 386-961106)

M. Laprise (Roberval) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 242, Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 242 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

6 novembre 1996

6 novembre 1996

Dépôt de documents

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel de l'Office des services de garde à l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 387-961106)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose:

Les rapports annuels du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, pour les exercices financiers terminés les 31 mars 1994, 31 mars 1995 et 31 mars 1996.

(Dépôt n° 388-961106)

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996, des régies régionales de la santé et des services sociaux suivantes:

—Mauricie—Bois-Francs;

(Dépôt n° 389-961106)

—Québec.

(Dépôt n° 390-961106)

M. Perreault, ministre de la Sécurité publique, dépose:

Le rapport annuel du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 391-961106)

Le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 392-961106)

6 novembre 1996

Dépôt de rapports de commissions

M. le Président dépose:

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 24 octobre 1996, a statué sur diverses affaires courantes.

(Dépôt n° 393-961106)

Sur la motion de M. Brouillet, vice-président, le rapport est adopté.

Dépôt de pétitions

M. Dion (Saint-Hyacinthe) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 478 citoyens et citoyennes de Saint-Hyacinthe, concernant le loyer des HLM et le nombre de logements sociaux.

(Dépôt n° 394-961106)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose:

Un communiqué de presse, en date de ce jour, émis par la compagnie Newport Sea Products, concernant une entente de partenariat entre cette firme américaine et deux usines de transformation des produits marins du Nouveau-Brunswick.

(Dépôt n° 395-961106)

6 novembre 1996

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre sa consultation générale sur le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 42, Loi concernant l'harmonisation au Code civil du Québec de certaines dispositions législatives d'ordre fiscal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 53, Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier et d'adopter son projet de rapport ainsi que ses conclusions et recommandations portant sur les conditions de la réussite scolaire au secondaire;
 - la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.
-

6 novembre 1996

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) propose:

QUE l'Assemblée nationale exige du ministre d'État à la Métropole qu'il obtienne un consensus métropolitain avant de créer la Commission de développement de la Métropole et qu'il n'impose en aucun temps une structure qui irait à l'encontre de la volonté des intervenants de la grande région de Montréal.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Frulla.

Au cours de son intervention, M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose:

QUE la motion en discussion soit amendée:

- 1° par le remplacement, dans la première ligne, des mots «exige du» par les mots «demande au»;
- 2° par le remplacement, dans la deuxième ligne, du mot «obtienne» par le mot «recherche»;
- 3° par le remplacement des mots «qui irait à l'encontre de la volonté des» par les mots «qui ne favoriserait pas la concertation et la recherche de consensus de la majorité des».

6 novembre 1996

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre d'État à la Métropole qu'il recherche un consensus métropolitain avant de créer la Commission de développement de la Métropole et qu'il n'impose en aucun temps une structure qui ne favoriserait pas la concertation et la recherche de consensus de la majorité des intervenants de la grande région de Montréal.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale proposée par Mme Frulla et sur l'amendement de M. Boulerice, sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Pinard, vice-président, prend en délibéré.

Puis, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur la recevabilité de l'amendement présenté par M. Boulerice:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement proposé par M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) est irrecevable pour le motif que sa dernière partie va à l'encontre de l'un des principes de la motion. En effet, la motion principale exige la volonté des intervenants pour créer une structure, alors que l'amendement permet la création d'une structure pourvu que celle-ci favorise la concertation et le consensus. Il n'y a plus de condition préalable.

Étant donné qu'une partie de motion irrégulière vicie la motion en son entier, l'amendement entier devient irrecevable.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Frulla.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, ce vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 59, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au

6 novembre 1996

jeudi 7 novembre 1996, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU